



مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

DECISION Concours de recrutement

Le Directeur Général de la Maison de l'Artisan ;

- Vu le Dahir N° 1.58.008 du 4 Chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 6 Al Hijja 1433 (22 octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le décret N° 2.06.377 du 20 kaada 1431 (29 octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des administrateurs ;
- Vu la Circulaire N° 16-20-cab du 19 safar 1442 (07 juillet 2020) relative à l'organisation des concours pour recrutement et examens d'aptitudes professionnelles.
- Vu le statut du personnel de la Maison de l'Artisan (MDA) ;
- Vu la loi des Cadres de la Maison de l'Artisan de l'année 2022.

DECIDE

Article 1 : La Maison de l'Artisan organise un concours de recrutement de trois (3) Administrateurs 2^{ème} grade, à Rabat, **le samedi 8 octobre 2022.**

Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgé(e) de 45 ans au plus à la date du concours ;
- Disposant d'un diplôme d'études supérieures (Bac+5) donnant accès à l'échelle 11 selon le statut de la fonction publique, dans l'une des spécialités suivantes :

Profil	Spécialité du diplôme
Chargé de marketing stratégique (Administrateur 2 ^{ème} grade)	<ul style="list-style-type: none">▪ Marketing ;▪ Marketing et communication ;▪ Commerce international ;▪ Economie internationale ;▪ Management de l'expérience ou de la relation client
Chargé de pilotage stratégique et de gestion des données (Administrateur 2 ^{ème} grade)	<ul style="list-style-type: none">▪ Statistiques ;▪ Économétrie ;▪ Business analytics et Big data ;▪ Data science ou gestion des données ;▪ Analyse appliquée ;▪ Analyse économique.
Chargé des achats (Administrateur 2 ^{ème} grade)	<ul style="list-style-type: none">▪ Achats et/ou logistique ;▪ Gestion financière, comptable et fiscale.



مؤسسة دار الصانع
Maison de l'Artisan

Article 3 : Le dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.gov.ma ou www.emploi-public.ma) ;
- Une (01) demande manuscrite portant l'adresse personnelle du candidat, son adresse e-mail et un numéro de téléphone ;
- Une copie (01) légalisée de la Carte d'Identité Nationale ;
- Le CV du candidat avec photo ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie (01) certifiée conforme du diplôme (le cas échéant l'équivalence du diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;
- Deux (02) enveloppes Timbrées portant l'adresse du candidat.

N.B : les attestations de réussite ne seront pas acceptées.

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- L'épreuve écrite aura lieu **le samedi 8 octobre 2022 à 8h30**. Les candidats, retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie postale ou électronique ;
- Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales ;
- La liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issue des épreuves orales dans les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.gov.ma

Article 5 : Modalités de candidature

- Les dossiers doivent être envoyés par voie postale à l'adresse suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat, et ce **au plus tard le lundi 5 septembre 2022**.
- Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement rejeté.

Article 6 : Cette décision est publiée dans les sites : www.emploi-public.ma , www.mda.gov.ma et dans le siège de l'établissement.



Directeur Général
Maison de l'Artisan

M. Tarik SADIK